**Directives générales**

**le 16 juin 2020**

**I. Certaines choses dont on doit tenir compte**

**Une dispense générale de l'obligation de participer à la messe dominicale demeure en vigueur**. Par conséquent, la diffusion en direct des messes se poursuivra pour ceux qui ne peuvent pas assister à leur église / paroisse.

**La participation sera limitée**. La capacité maximale de chaque église est réduite à 30% de la capacité reconnue par le code de prévention des incendies, ou moins si nécessaire pour assurer la distance physique.

**La distanciation physique doit être pratiquée de façon cohérente**. Attendez-vous à ce que votre église paroissiale ferme certains bancs et que les individus et les familles doivent maintenir entre eux une distance d'au moins deux mètres (six pieds). Portez un masque à la messe pour vous prémunir contre la propagation des virus. Toute personne présentant des symptômes de maladie ou ayant voyagé hors du pays au cours des 14 derniers jours est invitée à rester à la maison.

**Des changements seront apportés à la liturgie**. Des précautions supplémentaires seront prises, semblables à celles des protocoles établis lors de la fermeture des églises. Des ajustements temporaires seront apportés à la façon dont nous célébrons la messe et recevons la sainte communion.

**Toute personne qui participe à une messe publique est à risque.** Toute personne qui entre dans un lieu public doit savoir qu'elle est à risque de contracter le coronavirus, même si nous respectons les meilleures pratiques sanitaires et une distanciation physique rigoureuse, Personne ne devrait s'attendre à être plus à l'abri du virus dans l'église que dans d'autres lieux publics.

**II. Personnes présentes à la messe**

* La dispense d'assister à la messe dominicale reste en vigueur jusqu'à ce que l'Évêque en décide autrement. Personne n'est obligé d'assister à la messe tant que cette dispense demeure en vigueur.
* Les prêtres provenant des groupes démographiques les plus à risque de maladie grave, tels que ceux de 65 ans et plus, ainsi que ceux qui souffrent de problèmes de santé chroniques, doivent rencontrer le chancelier afin de lui parler de leur santé, de leur bien-être et de leur capacité à servir.
* Les participants et les bénévoles provenant des groupes démographiques les plus à risque de maladie grave, tels que les gens de 65 ans et plus, ainsi que ceux qui souffrent de maladies chroniques, doivent éviter les rassemblements publics afin de demeurer en sécurité. Toutefois, ils peuvent participer à la messe s'ils le désirent.
* Quiconque assiste à la messe le fait à ses propres risques.
* Tous les participants doivent porter des masques non médicaux et doivent apporter leurs propres masques, sauf les jeunes enfants et ceux qui ont des problèmes respiratoires.
* Quiconque présente le moindre symptôme de maladie doit rester à la maison.
* **Notez** : Dans le nombre maximal autorisé de participants, on compte le prêtre, les ministres liturgiques, les vidéastes (le cas échéant), les placiers, l'équipe de nettoyage et toute autre personne présente pendant la messe. Nous proposons que le nombre total de ministres/bénévoles doit être réduit à un strict minimum.
* Chaque paroisse déterminera la façon dont les paroissiens peuvent s'inscrire à une messe particulière, conformément au principe d'équité. Si une paroisse ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre un système de pré-enregistrement, elle peut accepter les gens dans l'ordre de leur arrivée : premier rendu, premier servi.
* Les portes d'entrée et de sortie doivent être clairement indiquées par une signalisation appropriée.
* On encourage les fidèles à fréquenter leur église paroissiale régulière afin d'éviter toute pression indue sur les autres paroisses et à faire preuve de charité et d'équité envers les paroissiens.
* Tous les participants doivent être dirigés vers les bancs afin de bien contrôler l'utilisation des places disponibles.
* Les enfants doivent demeurer avec leurs parents ou leurs tuteurs en tout temps.

**III. Sécurité**

* Une distance physique de six pieds, ou deux mètres, doit être maintenue en tout temps, et dans toutes les directions, entre les personnes qui ne sont pas d'une même maisonnée.
* Les bancs doivent être disposés et désignés de façon à assurer une distance physique de six pieds (deux mètres) entre les fidèles, dans toutes les directions. Les bancs disponibles doivent être clairement indiqués. Les bancs « d'espacement » inoccupés doivent être marqués ou fermés, à des fins de distanciation physique.
* Nous demandons que le personnel, les bénévoles et les membres de l'assemblée doivent utiliser l'outil d'auto-évaluation avant d'assister à la messe. S'ils présentent des symptômes tels que toux, fièvre, essoufflement, écoulement nasal ou mal de gorge, ils doivent rester à la maison.
* Tous les participants et les bénévoles sont tenus de porter des masques en tout temps.
* Tous les participants doivent observer une bonne hygiène des mains, à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie de l'église.
* Des postes de désinfection des mains doivent être disponibles près des portes et, si possible, à plusieurs endroits dans l'église.
* On encourage fortement les gens à se laver les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes avant d'arriver à l'église.
* Une signalisation appropriée indiquant ces protocoles doit être en place pour diriger les gens.
* On doit enlever tous les obstacles dans les entrées et les sorties générales afin de réduire le contact avec toute surface.

Le port du masque et des gants

* Quiconque est en service à une entrée où passent plusieurs personnes, doit porter un masque et des gants jetables.
* Doivent porter des gants jetables toutes personnes qui nettoient des installations, manipulent des nappes d'autel, réapprovisionnent des bougies ou déposent des objets dans les boîtes de dons aux pauvres.

**IV. Entrées et sorties désignées**

* Les églises doivent désigner une seule porte d'entrée afin de contrôler le nombre de personnes qui entrent. Une fois le nombre maximal de personnes atteint, on n'autorise personne d'autre à entrer.
* Les portes doivent être fermées à clé jusqu'à 30 minutes avant le début de la messe et doivent rester verrouillées pendant toute la durée de la messe.
* Les portes d'entrée doivent, autant que cela est possible, être ouvertes avant la messe lorsque les gens entrent afin que les fidèles n'aient pas à toucher les poignées ou les portes. Elles peuvent être fermés et verrouillés lorsque la messe commence.
* Toutes les portes publiques sont munies d'une barre anti-panique qui permet une sortie d'urgence. Si des services d'urgence sont nécessaires pendant la messe, toutes les portes doivent être ouvertes pour le personnel d'urgence.
* À la fin de la messe, des sorties doivent être désignées afin d'accélérer le départ guidé et de minimiser les risques de rencontre entre les personnes. Dans tous les cas, une distance physique doit être respectée.
* Les portes de sortie doivent être maintenues ouvertes après la messe pour permettre aux fidèles de sortir sans toucher les portes ni les poignées.
* D'un endroit de la nef, tel le sanctuaire, où il peut être vu facilement par l'assemblée, le prêtre célébrant doit diriger la sortie ordonnée des fidèles.
* Les prêtres doivent s'abstenir de saluer les fidèles après la messe afin de ne pas entraver ou retarder le départ ordonné et rapide des gens.

**V. Équipes de bénévoles**

* La procédure de sélection et de formation des ministres et des bénévoles, dans le cadre du programme diocésain pour un environnement sécuritaire, s'applique à toutes les personnes qui s'engagent à titre d'employés ou de bénévoles.
* La paroisse doit maintenir à jour une liste de contacts du personnel et des bénévoles, y compris les noms, adresses et numéros de téléphone.

**VI. COORDONNATEURS DE LA SÉCURITÉ**

* Les coordonnateurs de la sécurité travailleront en étroite collaboration avec le curé pour bien examiner l'église, revoir la mise en œuvre des directives internes et identifier les problèmes potentiels ainsi que les mesures préventives nécessaires qui devront être adaptées à la paroisse.
* Un coordonnateur de la sécurité sera affecté à chaque messe pour aider le curé à coordonner les bénévoles, à maintenir l'ordre et la sécurité, et à répondre aux besoins émergents.

**VII. PLACIERS**

* Les placiers doivent diriger les participants vers l'espace disponible dans les bancs afin d'assurer une distance physique appropriée entre les maisonnées, de gérer les places et d'en surveiller l'occupation.
* Les placiers doivent faciliter la sortie ou le départ des fidèles selon les directives du prêtre.

**VIII. Tâches des équipes de nettoyage et de désinfection**

* Essuyer les surfaces avec un nettoyage pour enlever la saleté, puis essuyer à nouveau avec un désinfectant.
* Nettoyer et désinfecter les bancs entre les messes.
* Mettre en œuvre des procédures pour augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection des zones achalandées, des zones communes et des toilettes publiques.
* Désinfecter les surfaces partagées ou à contact élevé, telles que les poignées de porte, les commutateurs, les poignées de salles de toilettes, les robinets, les boutons d'ascenseur, les rampes.
* Désinfecter les téléphones publics, les ordinateurs (si utilisés), les surfaces de comptoirs et les poignées d'équipement
* Les produits de nettoyage et de désinfection réguliers sont efficaces contre le COVID-19 lorsqu'ils sont utilisés selon les instructions indiquées sur l'étiquette.
* Utilisez un désinfectant doté d'un numéro d'identification de médicament (DIN) et décrit comme étant efficace contre les virus.
* Une autre option serait d'utiliser une solution d'eau de Javel composée de 100 ml d'eau de Javel par 900 ml d'eau.
* Santé Canada a approuvé l'utilisation de plusieurs désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains contre la COVID-19. Consultez ces listes pour trouver le numéro DIN du produit que vous utilisez ou pour trouver un produit approuvé.
* Assurez-vous de suivre les instructions sur l'étiquette du produit, afin de désinfecter de façon efficace.
* Des serviettes jetables et des nettoyants en aérosol, ou des lingettes jetables, devraient être mis à la disposition du personnel, des bénévoles et (si nécessaire) des paroissiens pour nettoyer régulièrement les surfaces couramment utilisées.

* Retirez tous les objets communs qui ne peuvent pas être facilement nettoyés, els que les livres de chant, les enveloppes de dons, les crayons, les journaux, les magazines et les jouets en peluche.

**IX. Rassemblements sociaux**

* Tous les rassemblements sociaux sont interdits dans les églises.
* Les visites sociales et les contacts entre des personnes de maisonnées différentes, tels que les poignées de main ou le partage d'articles communs, ne sont pas autorisés.
* Des visites sociales à l'extérieur de l'église peuvent avoir lieu à condition que la distance physique appropriée soit observée et qu'elles aient lieu loin des zones achalandées, telles que les entrées, les sorties désignées et les allées.

**X. ConsidÉrations d'ordre pratique**

* Une provision adéquate de désinfectant pour les mains et d'autres produits de nettoyage doit être disponible à tout moment.
* Des informations appropriées et suffisantes doivent être fournies aux paroissiens.
* Une signalisation appropriée doit être placée dans les zones très visibles de l'église pour accueillir les participants.
* Les horaires des messes doivent être affichés à l'extérieur des portes de l'église
* Puisque la grandeur des salles de toilettes dans l'église varie d'une paroisse à l'autre, les politiques d'utilisation et de nettoyage doivent être élaborées par chaque paroisse.

**XI. Directives générales**

* L'horaire des messes dominicales doit tenir compte du temps requis entre les messes pour changer les équipes de travail, partager l'information, nettoyer et désinfecter les bancs et les vases sacrés utilisés, et d'autres travaux préparatoires nécessaires.
* Les vases sacrés doivent être purifiés et lavés avec du savon et de l'eau chaude après la messe. Le prêtre ou un diacre peut le faire afin d'assurer la distanciation physique et d'éviter les contacts inutiles avec d'autres personnes. Cela réduit également la présence de sacristains et de ministres eucharistiques dans la sacristie.
* Le chant par l'assemblée est une activité à haut risque et n'est pas autorisé pendant les phases initiales. En chantant, les personnes infectées peuvent transmettre le virus par leur salive ou leurs gouttelettes respiratoires.
* Les processions d'entrée et de sorties doivent être supprimées ; le prêtre célébrant peut entrer directement par la sacristie ou un autre endroit selon la paroisse.
* Un seul lecteur sera invité à proclamer toutes les lectures.
* Il n'y aura aucun servant à l'autel afin de minimiser le risque d'exposition et de maintenir à tout moment la distance physique nécessaire.
* Le calice, la patène, le ciboire, les burettes et le lavabo doivent être placés sur une petite table à côté de l'autel, facilement accessibles au prêtre.

* Le prêtre célébrant ne portera pas de masque pendant la liturgie eucharistique ; par conséquent, tous les ciboires doivent être recouverts de pales en tout temps. Le prêtre devra porter un masque lors de la distribution de la Communion.
* La présentation des offrandes n'aura pas lieu. Au moment de la préparation de l'autel, les hosties à être consacrés puis consommées doivent être placées sur un corporal séparé, sur l'autel à côté du prêtre.
* Aucune quête n'est effectuée pendant la messe. Des paniers sont placés près de l'entrée ou à un endroit accessible et surveillé dans l'église. On doit surveiller les offrandes avec vigilance.
* Il ne doit y avoir aucun signe de paix.
* Il ne doit pas y avoir d'eau bénite dans les bénitiers.
* La liturgie de la Parole pour les enfants pendant les messes n'est pas autorisée.
* Tous les livres de chant, les missels, les crayons, les enveloppes d'offrande et autres objets en vrac dans les bancs doivent être retirés.
* Les bulletins paroissiaux doivent être disponibles en ligne seulement, pendant la première étape de réouverture.
* Les demandes de célébration du pardon peuvent augmenter avec la réintroduction de la messe célébrée avec assemblée. Voir le résumé des directives pour les sacrements et les liturgies.

**Distribution de la Communion**

* L'attestation individuelle au moment de la distribution de la Communion ("Le Corps du Christ, R: Amen") est éliminée ; elle est remplacée par une déclaration générale ("Le Corps du Christ") faite par le prêtre, et une réponse générale ("Amen") faite par tous les fidèles avant le début de la distribution de la Communion. Ensuite, chaque personne qui souhaite recevoir la Communion s'avance en procession et communie en silence.
* Le prêtre doit porter un masque lors de la distribution de la Communion.
* On doit omettre la communion au Sang du Christ pour le moment.
* La Communion ne peut être reçue que dans la main. Une petite table sera placée à côté du prêtre, sur laquelle sera déposé un corporal et une bouteille de désinfectant. Si, pendant la communion, un prêtre sent que sa main a touché les mains d'un communiant, il doit immédiatement arrêter, placer le ciboire sur le corporal, se désinfecter les mains, puis continuer à distribuer l'Eucharistie par la suite.

* Nous reconnaissons que les fidèles ont le droit de recevoir la Communion sur la langue (*Redemptionis sacramentum*, n. 92), néanmoins l'autorité ecclésiastique se doit de réglementer les droits en vue du bien commun (can. 223, §2). Dans les circonstances actuelles, la communion ne sera pas donnée sur la langue. Il s'agit d'une mesure temporaire qui doit être réexaminée en permanence à la lumière des avis médicaux.
* La distanciation physique doit être maintenue pendant la procession de communion. Les communiants doivent défiler en une seule rangée. Les membres d'une même maisonnée ne sont pas tenus de respecter une distance physique entre eux pendant la procession de communion.
* Un minimum de personnes distribuera la communion afin réduire le nombre de ministres.
* Si un prêtre a des problèmes de santé sous-jacents ou est autrement incapable de distribuer la communion, il peut déléguer un diacre ou un ministre extraordinaire de la Communion à sa place (cf. *Ecclesia de Mysterio* 8.2). Le nombre de diacres et de ministres extraordinaires doit être limité à ceux qui ont reçu une formation adéquate en ce qui a trait aux protocoles et mesures diocésaines à suivre afin d'assurer un environnement sécuritaire. Ils ne doivent pas appartenir à un groupe d'âge à haut risque ou vulnérable.
* Les ministres de la Communion doivent se désinfecter les mains immédiatement après avoir reçu la Communion, avant de distribuer la Communion aux fidèles. Ils doivent également se désinfecter les mains après la distribution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Si vous avez des questions n'hésitez pas de contacter un membre l'équipe diocésain au

705-674-2727

Mgr JP Jolicoeur

Jean Vézina, ptre

Danielle Dorion

Robert Larivière

David Sirois

